

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 4 juin 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique, au titre des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement relative à la demande d'autorisation de défrichement pour un projet de culture de vignes au lieu-dit « Domaine de la Bégude » sur le territoire de la commune de La Cadière d'Azur.

Le projet de culture de vignes est porté par la SCEA DU DOMAINE DE LA BEGUDE. Il nécessite un défrichement sur une superficie initiale de 19,9230 ha et concerne les parcelles cadastrales section F n°76, 77 et 234, représentant une surface totale de 166,1351 ha, situées sur la commune de La Cadière d'Azur.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 30 jours de l'enquête publique, **du 28 juin 2021 au 27 juillet 2021** dans les lieux ci-dessous :

Mairie de La Cadière d'Azur
Hôtel de Ville 11 rue Gabriel PERI 83740 - La Cadière d'Azur lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de La Cadière d'Azur - 11 rue Gabriel PERI - 83740 La Cadière d'Azur, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Pierre MONNET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de La Cadière d'Azur
lundi 28 juin 2021	9 h – 12 h
mardi 6 juillet 2021	14 h – 17 h
jeudi 15 juillet 2021	9 h – 12 h
mardi 27 juillet 2021	14 h – 17 h

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du responsable du projet, la SCEA DU DOMAINE DE LA BEGUDE - Domaine de la Bégude - 83740 LA CADIERE D'AZUR (responsable du projet : jerome.bolea@orange.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet des services de l'État dans le Var (www.var.gouv.fr). Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de La Cadière d'Azur, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet des services de l'État dans le Var (www.var.gouv.fr). Le préfet du Var pourra accorder ou refuser l'autorisation de défrichement pour le projet de culture de vignes au lieu-dit « Domaine de la Bégude » sur le territoire de la commune de La Cadière d'Azur, par arrêté préfectoral.